



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage de la lecture

Question orale n° 1316

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les carences de l'apprentissage de la lecture à l'école primaire. Selon une évaluation réalisée en octobre 2018 auprès de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements (source : repères et références statistiques, 2019), 86,7 % des élèves auraient au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français. Ces statistiques sont trompeuses et ne reflètent absolument pas la réalité constatée sur le terrain : de plus en plus d'élèves entrant en sixième ne maîtrisent pas correctement la lecture. Ainsi, dans un collège de l'Ain dont le secteur de recrutement ne comporte pas de REP ou de REP + , il a été constaté à la rentrée 2020 que 50 % des élèves de sixième n'étaient pas capables de lire 120 mots à la minute, ce qui semble être la norme couramment admise. Même si l'apprentissage a pu souffrir des interruptions de scolarité liées à la crise de la covid-19, ce constat est alarmant. Il lui demande donc s'il le confirme, quelles en sont les causes et quelles mesures sont envisagées dans la durée, et le plus tôt possible, dans le primaire, pour y remédier.

Texte de la réponse

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de la Verpillière, pour exposer sa question, n° 1316, relative à l'apprentissage de la lecture.

M. Charles de la Verpillière. Madame la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, je suis conseiller départemental de l'Ain, comme mon collègue Damien Abad, et, à ce titre, je participe aux conseils d'administration des trois collèges du canton de Lagnieu. J'ai appris avec stupéfaction que, dans l'un d'entre eux, 50 % des élèves entrés en sixième en septembre 2020 ne maîtrisaient pas la lecture alors qu'aucune des communes du secteur ne relève d'un réseau d'éducation prioritaire – REP.

Ne nous voilons pas la face : si les perturbations liées au covid ont pu accentuer le phénomène, celui-ci est plus profond et plus ancien. Une note d'information de janvier 2021 de votre ministère, rédigée à partir d'évaluations réalisées en classe de sixième dans les collèges publics hors éducation prioritaire, révèle en effet que 38,5 % des élèves n'ont pas obtenu de score satisfaisant en français, je dis bien en français, et les résultats auraient été encore plus mauvais si la lecture et l'écriture avaient été prises en compte. Ce constat est terrible car, sans une maîtrise parfaite de la lecture, de l'écriture et de la langue française, c'est l'égalité des chances, la promesse de l'école de la République voulue par Jules Ferry, qui est compromise.

J'ai trois questions à vous poser : premièrement, confirmez-vous ces mauvais résultats de l'enseignement de la lecture, de l'écriture et plus généralement du français à l'école élémentaire ? Deuxièmement, quelles en sont, selon vous, les causes : s'agit-il des programmes, des méthodes, de la formation des maîtres, des horaires insuffisants ? Troisièmement – et c'est le plus important –, quelles mesures comptez-vous prendre pour

redresser la situation aussi rapidement que possible, sachant qu'il faudra plusieurs années pour que celles-ci fassent sentir leurs effets ?

M. Damien Abad. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire. Depuis 2017, nous sommes pleinement engagés dans la réalisation d'un double objectif : d'une part, l'élévation du niveau général des élèves, d'autre part, la justice sociale. Pour l'atteindre, il s'agit d'abord d'assurer, dès l'école primaire, la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. L'école primaire est une étape cruciale dans la construction d'un parcours scolaire réussi, de l'école maternelle au lycée. En tant que secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire auprès de Jean-Michel Blanquer, notre volonté plusieurs fois réaffirmée de faire du premier degré l'axe fondamental de la politique éducative ne faiblit pas. Cet engagement en faveur de l'école s'est traduit par de nombreuses mesures : dédoublement de classes de CP et de CE1 et prochainement de grande section en éducation prioritaire pour mieux accompagner les élèves au moment de l'entrée dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; renforcement du temps de formation des professeurs des écoles en français ; mise à leur disposition de guides de référence pour enseigner la lecture et l'écriture, nourris des acquis de la recherche afin d'étayer leurs pratiques.

Il nous faut poursuivre dans cette voie et accentuer les efforts fournis jusqu'alors afin d'en voir les effets sur les apprentissages des élèves et sur leur réussite.

Les évaluations nationales des acquis des élèves de CP, CE1 et de sixième constituent des outils particulièrement importants pour améliorer les apprentissages et surtout pour mesurer les compétences des élèves. Elles apportent en effet des repères très utiles, à tous les niveaux, depuis la classe jusqu'à l'échelon national. En 2020, on a constaté une amélioration des résultats des évaluations faites à la rentrée en sixième par rapport 2019 et le nouveau test de fluence a apporté des éléments supplémentaires d'appréciation des compétences en lecture des élèves à l'issue de l'école élémentaire. Ces résultats permettent aux professeurs d'affiner la connaissance des acquis de chacun de leurs élèves pour les accompagner au mieux dans leurs apprentissages et aux équipes pédagogiques d'élaborer des dispositifs adaptés, au plus près des besoins de chacun. Cette méthode permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements dans le cadre de la continuité école-collège.

À n'en pas douter, monsieur le député, l'ensemble de la communauté éducative du collège que vous évoquez s'est déjà emparée de ce problème afin de remédier le plus rapidement possible à cette situation car c'est bien l'objectif de ce test. À cet effet, nous avons mobilisé tous les corps d'encadrement des premier et second degrés pour sensibiliser les professeurs à l'importance de l'enjeu de cette acquisition et les aider à adapter leurs pratiques professionnelles en conséquence. Tous les temps de formation professionnelle incluent d'ailleurs ce sujet, quel que soit le champ disciplinaire.

Vous l'avez souligné, l'acquisition d'une lecture fluide nécessite un travail régulier et quotidien, afin que chaque élève maîtrise sur le long terme cette compétence majeure. Grâce à l'engagement de tous les professeurs et des équipes qui les soutiennent, les mesures mises en œuvre produisent déjà des effets significatifs. Il s'agit donc de poursuivre dans cette voie et d'améliorer le travail entrepris afin de mener notre école au meilleur niveau.

M. Charles de la Verpillière. Eh bien, on n'est pas sauvés !

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1316

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#)

Réponse publiée le : 3 mars 2021, page 2082

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2021](#)